

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 519

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 137 de M. Breton

-----

**ARTICLE 2 BIS**

À l'alinéa 4, après le mot

« expression, »,

insérer les mots :

« d'information ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'information sur l'IVG doit être objective. Ces mots de Simone Veil nous rappellent que l'avortement n'est pas un acte comme un autre : « c'est toujours un drame et cela restera toujours un drame ». Il ne faut pas l'occulter.